

1^{ER} TRIMESTRE 2025

au fil de l'eau

la lettre d'information de votre Service public de l'eau

Bienvenue dans le premier numéro d'Au fil de l'eau, votre rendez-vous trimestriel pour tout savoir sur votre eau du robinet, les innovations et l'actualité de votre Service public de l'eau.

IL FAUT
LE SAVOIR



3

**usines de production
et de distribution
d'eau potable :**

Méry-sur-Oise (95),
Choisy-le-Roi (94)
et Neuilly-sur-Marne (93).



5 €

**C'est le prix
de l'eau moyen sur
le territoire du SEDIF
pour 1000 litres,**
dont moins
d'un tiers concerne
l'eau potable
(hors assainissement
et redevances).



EN CLAIR

Pourquoi choisir la mensualisation ?

- 1 Un budget maîtrisé**

En choisissant la mensualisation, vous bénéficiez automatiquement du prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Vous pouvez ainsi planifier au mieux vos dépenses sur l'année et éviter les mauvaises surprises. Fini les oublis et les pénalités de retard.
- 2 Des démarches simplifiées**

Grâce au télérelevé déployé sur tout le territoire du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), votre échéancier est établi en 10 mensualités, sur la base de votre consommation réelle. Il vous permet également d'accéder à des services pour mieux connaître et maîtriser votre consommation.

NOUVEAUTÉ

UN PLAN DE MENSUALISATION AJUSTÉ AU PLUS PRÈS DE VOTRE CONSOMMATION RÉELLE

Votre plan de mensualisation est désormais réajusté à mi-année en fonction de votre index réel, et non plus seulement en fin d'année. Cette évolution vous garantit une gestion plus juste en réduisant les écarts avec la facture de régularisation.

À CHACUN SON ESPACE !

Vous êtes un particulier, un professionnel ou bien une collectivité ? Accédez à des contenus et à des outils encore plus adaptés à vos besoins depuis votre espace personnel.



**POUR VOUS CONNECTER
À VOTRE ESPACE PERSONNEL,**
cliquez sur ce QR code

l'eau
D'ÎLE-DE-FRANCE
Source de confiance

LA MARQUE DU
SYNDICAT
DES EAUX
D'ÎLE-DE-FRANCE
SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU



QUESTION DE CONFIANCE

Comment protéger votre compteur d'eau en hiver ?



Les faibles températures impactent vos installations d'eau : en dessous de zéro degré, le compteur d'eau et les canalisations risquent de geler. En gelant, l'eau présente dans les tuyaux risque de les fissurer ou de les casser. Le gel peut alors endommager le compteur. Or, celui-ci relève de votre responsabilité : s'il est endommagé, des frais de réparation vous seront facturés.

Compteur extérieur : comment l'isoler ?

Si votre compteur est situé à l'extérieur sans être protégé par un regard enterré antigel ou un coffret de façade, utilisez uniquement des plaques de polyuréthane ou de polystyrène pour l'isoler.

Ces matériaux résistent à l'humidité et au gel, contrairement aux isolants classiques (laine de verre, bois, paille, papier), qui se dégradent rapidement, absorbent l'humidité et peuvent être attaqués par les rongeurs.

Compteur intérieur : comment le protéger ?

Dans les garages ou les caves non chauffés, limitez les courants d'air et protégez vos installations avec des isolants adaptés (plaques de polystyrène, housse d'isolation) disponibles dans le commerce.

QUE FAIRE SI VOS INSTALLATIONS SONT GELÉES ?

Le premier réflexe est de couper l'eau pour éviter tout risque d'inondation au moment du dégel. Ensuite, dégelez doucement en utilisant un sèche-cheveux ou des linges chauds.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2023, l'entretien du clapet anti-retour est à réaliser par l'utilisateur. Un contrôle annuel est nécessaire pour éviter une détérioration du dispositif pouvant entraîner de la stagnation d'eau, qui peut ensuite geler et provoquer des fuites.



CLIQUEZ ICI
pour lire notre article
à ce sujet



ON INNOVE

Nouveau télérelevé : plus fiable, plus utile

D'ici à cinq ans, l'ensemble des 540 000 compteurs d'eau du territoire du SEDIF seront équipés de modules radio de dernière génération capables d'anticiper leur propre panne. Il est ainsi possible de les remplacer avant qu'ils soient hors d'usage.

Une innovation pour encore plus de fiabilité et un meilleur suivi de vos consommations d'eau. Et, bien sûr, sans aucuns frais supplémentaires ! Vous recevrez le moment venu un courrier de prise de rendez-vous avec tous les éléments d'information.

Pour en savoir plus sur cette innovation, cliquez sur ce QR code



09 69 369 900*
du lundi au vendredi
de 8h00 à 19h30
et le samedi de 9h à 12h30

URGENCE FUITE (24 h/24)
09 69 369 918*

leaudiledefrance.fr
(espace personnel)

L'Eau d'Île-de-France
94417 Saint-Maurice Cedex

Site d'accueil d'Aubervilliers (93)

2, rue du Sucre (M°12, RER E, Tram 3b).
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45
et le samedi de 9h à 11h45

* Appel non surtaxé.

Toutes les informations sur
votre eau depuis l'application
L'Eau d'Île-de-France,
Source de confiance



Suivez-nous sur
nos réseaux sociaux



Conception et réalisation :
ici Barbès

Crédits photographiques :
© Getty Images, AdobeStock.

